

**SOCIETE D'ENCOURAGEMENT A L'ELEVAGE DU TROTTEUR  
FRANÇAIS (anciennement Société d'Encouragement à l'Élevage  
du Cheval Français)**

**Rapport du commissaire aux comptes  
sur les comptes annuels**

**(Exercice clos le 31 décembre 2023)**



## **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

**(Exercice clos le 31 décembre 2023)**

Aux Membres

**SOCIETE D'ENCOURAGEMENT A L'ELEVAGE DU TROTTEUR FRANÇAIS**

15 Boulevard Douaumont

75017 Paris

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre comité, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association SOCIETE D'ENCOURAGEMENT A L'ELEVAGE DU TROTTEUR FRANÇAIS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

### **Fondement de l'opinion**

#### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier.

### ***Justification des appréciations***

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les provisions pour risques et charges.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

### ***Informations données dans le rapport d'activité et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Membres***

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

### **Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 7 mai 2024

Le commissaire aux comptes  
PricewaterhouseCoopers Audit

Richard Béjot



**SETF- SOCIETE D'ENCOURAGEMENT  
A L'ELEVAGE DU TROTTEUR FRANCAIS**

**15 Boulevard Douaumont - 75017 PARIS  
Association régie par les dispositions de la Loi du 1er juillet 1901**

**EXERCICE 2023**

**COMITE DE LA SETF DU 15/05/2024**

## SOMMAIRE

<b>BILAN, COMPTE DE RESULTAT</b>	<b>Pages</b>
BILAN	<b>3 et 4</b>
COMPTE DE RESULTAT	<b>5 et 6</b>
<b>ANNEXE</b>	<b>7 à 24</b>
<b>I - DESCRIPTION DE L'ENTITE</b>	<b>7</b>
<b>II - FAITS MARQUANTS ET ELEMENTS PARTICULIERS DE L'EXERCICE</b>	<b>8</b>
<b>III - EVENEMENTS POST-CLÔTURE</b>	<b>9</b>
<b>IV - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES</b>	<b>10 à 12</b>
IV-1 Règles et principes généraux	10
IV-2 Dérogations aux prescriptions comptables	10
IV-3 Modes et méthodes d'évaluation appliqués	10 à 12
<b>V - NOTES SUR LE BILAN</b>	<b>13 à 18</b>
V.1 Valeurs nettes des immobilisations	13
V.2 Tableau des provisions	14
V.3 Variation des fonds associatifs	15
V.4 Etat des échéances des créances et des dettes au 31 décembre	16
V.5 Produits à recevoir	17
V.6 Charges à payer	17
V.7 Charges et produits constatés d'avance	18
V.8 Inventaire du portefeuille des Valeurs de placement	18
<b>VI - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT</b>	<b>19 à 22</b>
VI. A. – Détail des charges d'exploitation	19 à 20
VI.A.1. Services Extérieurs	19
VI.A.2. Autres Services Extérieurs	19
VI.A.3 Impôts, taxes et versements assimilés	19
VI.A.4 Charges d'autres Services Communs	20
VI.A.5. Charges spécifiques Encouragement à l'Elevage	20
VI.A.6. Autres charges de gestion courante	20
VI. B. – Détail des produits d'exploitation	21
VI.B.1. Produits P.M.H.	21
VI.B.2. Produits P.M.U.	21
VI.B.3. Autres produits	21
VI. C. – Détail des charges et produits exceptionnels	22
<b>VII - AUTRES INFORMATIONS</b>	<b>23 à 25</b>
VII. 1. – Dirigeants bénévoles de l'association	23
VII. 2. – Salariés dirigeants	23
VII. 3. – Transactions réalisées avec des personnes physiques ou morales, non courantes et/ou non conclues à des conditions normales de marché	23
VII. 4. – Eléments concernant les organismes liés	24
VII. 5. – Engagements hors bilan	25
VII. 6. – Ventilation des effectifs au 31 décembre	25
VII. 7. – Consolidation	25

## BILAN AU 31 DECEMBRE

ACTIF	2023			2022
	BRUT	AMORT.& PROV	NET	NET
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels	3 578 229	3 177 700	400 529	422 813
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
	<b>3 578 229</b>	<b>3 177 700</b>	<b>400 529</b>	<b>422 813</b>
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
Terrains	8 602 935	2 607 374	5 995 560	5 995 560
Constructions	208 614 972	180 035 750	28 579 222	31 667 762
Installations techniques, matériel et outillage industriels	47 102 769	43 931 261	3 171 508	3 773 897
Immobilisations corporelles en cours	443 386	252 975	190 411	382 738
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Autres immobilisations corporelles	17 007 319	13 249 870	3 757 449	3 184 385
	<b>281 771 380</b>	<b>240 077 230</b>	<b>41 694 151</b>	<b>45 004 343</b>
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>				
Participations et Créances rattachées	27 978		27 978	27 978
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres	31 402		31 402	31 708
	<b>59 380</b>		<b>59 380</b>	<b>59 685</b>
<b>TOTAL I - ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>285 408 990</b>	<b>243 254 930</b>	<b>42 154 060</b>	<b>45 486 842</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Stocks et en-cours				
<b>CREANCES</b>				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	2 041 390	318 591	1 722 800	3 168 086
Créances reçues par legs ou donations				
Autres				
Créances sociales	487 290		487 290	770 043
Créances fiscales	16 442 191	810 831	15 631 360	16 399 580
Groupes et associés	51 839 620		51 839 620	49 814 282
Intervenants	930 396	910 802	19 594	176 916
Autres créances	1 244 597	542 347	702 250	163 926
	<b>72 985 484</b>	<b>2 582 570</b>	<b>70 402 914</b>	<b>70 492 833</b>
Valeurs mobilières de placement	120 219 724		120 219 724	
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	82 600 624		82 600 624	186 230 313
Comptes à terme				
Charges constatées d'avance	248 127		248 127	262 895
<b>TOTAL II - ACTIF CIRCULANT</b>	<b>276 053 959</b>	<b>2 582 570</b>	<b>273 471 389</b>	<b>256 986 041</b>
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecart de conversion Actif (V)				
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>561 462 949</b>	<b>245 837 500</b>	<b>315 625 449</b>	<b>302 472 883</b>

## BILAN AU 31 DECEMBRE

PASSIF	2023	2022
<b>FONDS PROPRES / FONDS ASSOCIATIFS</b>		
Fonds propres / fonds associatifs sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles	58 152 502	58 152 502
Réserves pour projet de l'entité		
Autres	44 917 510	44 917 510
Report à nouveau	-644 040	-11 794 706
Excédent ou déficit de l'exercice	3 865 708	11 150 666
<b>SITUATION NETTE (sous total)</b>	<b>106 291 680</b>	<b>102 425 972</b>
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	195 877	276 039
Provisions réglementées		
<b>Total I</b>	<b>106 487 558</b>	<b>102 702 011</b>
<b>FONDS REPORTES ET DEDIES</b>		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
<b>Total II</b>		
<b>PROVISIONS</b>		
Provisions pour risques	670 500	682 150
Provisions pour charges	31 916 543	29 247 204
<b>Total III</b>	<b>32 587 043</b>	<b>29 929 354</b>
<b>DETTES</b>		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 269 074	1 731 140
Emprunts et dettes financières diverses	97 802	94 470
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	10 269 030	7 291 302
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sociales	4 196 497	5 453 634
Dettes fiscales (Etat)	7 037 889	6 767 921
	11 234 386	12 221 555
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 097 914	1 737 526
Autres dettes		
Groupes et associés	31 145 157	23 960 457
Intervenants	90 642 042	88 316 350
Autres dettes	29 815 498	33 532 128
	151 602 697	145 808 935
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	979 943	956 589
<b>Total IV</b>	<b>176 550 847</b>	<b>169 841 517</b>
<b>Ecarts de conversion Passif (V)</b>		
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>315 625 449</b>	<b>302 472 883</b>

## COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE

Période de 12 mois

COMPTE DE RESULTAT	2023	2022
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
<b>Cotisations</b>	380 130	234 380
<b>Ventes de biens et services</b>		
Ventes de biens	100 390	43 630
<b>Ventes de marchandises</b>		
<i>Dont ventes de dons en nature</i>		
Ventes de prestations de service		
Entrées sur les hippodromes	152 059	152 086
Plus-values s/prix de réclamation	219 756	203 829
Entrées et forfaits	1 864 599	2 222 507
Autres produits	111 107	100 938
Autres ressources	2 391 350	2 348 990
Produits des terrains et autres lieux d'entraînement	2 224 303	2 083 284
Produits des activités annexes	5 572 979	5 636 560
Dont parrainages	863 200	483 452
	13 399 353	13 231 644
<b>Produits de tiers financeurs</b>		
Concours publics et subventions d'exploitation	31 858	44 333
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
<i>Dons manuels</i>		
<i>Mécénats</i>		
<i>Legs, donations et assurances-vie</i>		
Contributions financières		
Dont redevance perçue Online hippique courses françaises	34 979 087	39 306 833
<b>Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges</b>	621 110	12 637 283
<b>Utilisations des fonds dédiés</b>		
<b>Autres produits</b>		
<b>Produits du pari mutuel et services communs</b>		
Produits P.M.H.	2 475 873	2 329 583
Produits P.M.U.	563 866 304	553 415 070
Redevance On line hippique courses étrangères	3 057 464	2 893 627
Autres	230	152
	569 399 642	558 638 280
<b>Total I - PRODUITS EXPLOITATION- PRODUITS DE FONCTIONNEMENT COURANT</b>	<b>618 911 800</b>	<b>624 136 537</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
<b>Achats de marchandises</b>		
<b>Variation de stock</b>		
<b>Autres achats et charges externes</b>		
Services extérieurs	15 992 194	11 506 881
Charges P.M.H. ( concessionnaire)	540 927	1 106 709
Autres services extérieurs	27 491 311	27 587 189
	44 024 432	40 200 778
<b>Aides financières</b>		
<b>Impôts, taxes et versements assimilés</b>	1 788 635	1 439 113
<b>Salaires et traitements</b>	13 929 599	13 983 592
<b>Charges sociales</b>	7 571 746	7 039 182
<b>Dotations aux amortissements et aux dépréciations</b>	6 687 868	6 698 321
<b>Dotations aux provisions</b>	3 021 316	8 039 520
<b>Reports en fonds dédiés</b>		
<b>Autres charges</b>		
<b>Autres charges de gestion courante</b>		
Opérations P.M.H.		
Opérations P.M.U.	161 100 465	156 724 874
Charges d'autres organismes communs	87 557 243	86 273 945
Charges spécifiques : Encouragements à l'Elevage sur fonds propres	289 040 117	284 953 429
Compensation TVA		
Autres charges	7 740 754	8 410 125
	545 438 579	536 362 373
<b>Total II - CHARGES D'EXPLOITATION - CHARGES DE FONCTIONNEMENT COURANT</b>	<b>622 462 175</b>	<b>613 762 879</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>	<b>-3 550 375</b>	<b>10 373 658</b>

## COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE

Période de 12 mois

COMPTE DE RESULTAT	2023	2022
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
De participation	43 200	73 851
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	7 323 491	559 292
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>Total III- PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>7 366 691</b>	<b>633 143</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	21 060	11 524
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>Total IV- CHARGES FINANCIERES</b>	<b>21 060</b>	<b>11 524</b>
<b>RESULTAT FINANCIER (III-IV)</b>	<b>7 345 630</b>	<b>621 619</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Sur opérations de gestion	94 328	112 941
Sur opérations en capital	606 310	50 716
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	9 415	492 755
<b>TOTAL V - PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>710 054</b>	<b>656 412</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Sur opérations de gestion	173 832	501 023
Sur opérations en capital	352 967	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	112 801	0
Dot. aux provisions exceptionnelles		
<b>TOTAL VI - CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>639 601</b>	<b>501 023</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)</b>	<b>70 453</b>	<b>155 389</b>
<b>Participation des salariés aux résultats (VII)</b>		
<b>Impôts sur les bénéfices (VIII)</b>		
<b>Total des produits (I + III + V)</b>	<b>626 988 544</b>	<b>625 426 092</b>
<b>Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)</b>	<b>623 122 836</b>	<b>614 275 426</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>3 865 708</b>	<b>11 150 666</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
<b>TOTAL</b>		
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
<b>TOTAL</b>		

## I - DESCRIPTION DE L'ENTITE

Association de la loi de 1901 héritière de la société d'amélioration du cheval français de demi-sang, la société d'encouragement à l'élevage du trotteur français (SETF), également appelée Le Trot, est la société de courses agréée par le ministre de l'agriculture comme société mère de courses de chevaux pour les courses de Trot. Son équivalent pour les courses de Galop et d'obstacles est la société de courses France Galop.

La loi n°2010-476 du 12 mai 2010 relative à l'ouverture à la concurrence et à la régulation du secteur des jeux d'argent et de hasard en ligne a modifié la loi du 2 juin 1891 ayant pour objet de réglementer l'autorisation et le fonctionnement des courses de chevaux, dont l'article 2 précise désormais que chaque société mère « exerce sa responsabilité sur l'ensemble de la filière dépendant de la spécialité dont elle a la charge. Elle propose notamment à l'approbation de l'autorité administrative le code des courses de sa spécialité, délivre les autorisations qu'il prévoit, veille à la régularité des courses par le contrôle des médicaments, tant à l'élevage qu'à l'entraînement, et attribue des primes à l'élevage. » Cette même loi précise que les sociétés mères ont des obligations de service public : élaboration et tenue du code des courses ; organisation des courses ; conditions d'attribution et de répartition des récompenses ; modalités de régulation des courses et de la filière ; financement des équipements nécessaires à l'organisation des courses ; sélection des chevaux ; formation professionnelle.

Les sociétés mères jouent également un rôle central dans l'organisation du pari mutuel et le financement de la filière hippique. Elles possèdent 95% des droits de vote à l'assemblée générale du GIE du Pari Mutuel Urbain (PMU), à qui elles ont confié la prise et le traitement des paris hors hippodrome, et qui constitue leur principale source de financement.

LeTROT perçoit depuis le 1er janvier 2014 le produit de la taxe sur les paris hippiques en ligne que les opérateurs de paris hippiques sur Internet doivent payer.

Enfin, en tant que société de courses, LeTROT exploite ou organise des courses de Trot sur les hippodromes de Vincennes, Enghien, Cabourg, Caen. Elle possède et gère le domaine de Grosbois, situé à Boissy-Saint-Léger, qui comprend un centre d'entraînement d'envergure internationale.

## II - FAITS MARQUANTS ET ELEMENTS PARTICULIERS DE L'EXERCICE

Changement de nom de l'association au cours du deuxième semestre, la SECF devient la Société du Trotteur Français « SETF » Société d'Encouragement à l'Élevage du Trotteur Français, un nouveau logo est créé dans la foulée.

Changement de siège social avec un déménagement début juillet 2023 et la création de la nouvelle « Maison des courses » dans un immeuble commun au 15 Bld Douaumont à Paris 17ème, où les équipes du PMU, de France Galop, de la FNCH et du TROT sont désormais réunies.

L'ancien siège social rue d'Astorg à Paris 8ème est conservé dans les actifs immobiliers de la SETF, un bail a été conclu en fin d'année sur 9 ans avec un tiers externe à compter du 1er janvier 2024.

Activité : Les enjeux hippiques du PMU au Trot sont en progression de +77,4 M€ comparé à 2022.

La SETF a densifié son calendrier vs 2022, en France de 8 réunions nationales, de 66 courses à l'étranger qui se traduit par une évolution des enjeux nationaux en France de 70 M€, à l'étranger de 4,6 M€, les courses sur internet de 1,5 M€ et les enjeux régionaux de 1,4 M€.

La SETF a contenu en 2023 les tensions inflationnistes et les hausses énergétiques et a poursuivi sa transformation.

La SETF a augmenté ses encouragements de 3% après le meeting d'hiver de Vincennes.

Organisation au sein de l'institution :

A compter de 1er avril 2023, le PMU a repris la gestion de la maintenance du PCHP (Vincennes et Enghien) des bornes et des terminaux Hippiques.

En début d'année vente du car vidéo du Trot au GTHP qui reprend sa gestion complète.

Projets informatiques : Lancement du nouveau site letrot.com le 4 juillet 2023 et intégration du projet institutionnel HRM (Horse Racing Media) sur la vidéo

Concession de l'Hippodrome de Vincennes : Lancement de la procédure de renouvellement de la concession de Vincennes avec une date d'attribution prévue au plus tard en octobre 2024.

Lors du dernier trimestre 2023, les instances de la Société du Trotteur Français ont vécu un temps fort associatif avec de nouvelles élections socioprofessionnelles. En décembre 2023, le nouveau Comité de la SETF a élu, Jean-Pierre Barjon président, pour sa deuxième mandature de 2024 à 2027.

\* Le calendrier de l'année 2023 a comporté 183 événements contre 182 en 2022. La répartition pour 2023 est la suivante :

- . 144 évènements organisés par la SETF
- . 39 évènements organisés par les sociétés de Province.

\* Une aide complémentaire à l'emploi de 1% des gains de courses, acquis en France par les écuries d'entraînement, a été instituée en 2006 sous certaines conditions et figure au poste « encouragements à l'élevage » pour un montant de 1 579 K€, contre 1 823 K€ sur l'exercice précédent. Elle s'ajoute à l'aide à l'emploi, versée depuis 1997, d'un montant de 974 K€ en 2023, contre 1 334 K€ en 2022.

\* Une prime inflation pour soutenir les socio-professionnels de 4 million d'€ a été provisionnée dans les comptes 2023.

\* Le financement des ARS versés par l'ORPESC est assuré par le Fond des Gains non Réclamés, et l'insuffisance de financement ainsi que les frais de fonctionnement sont assurés par les sociétés mères, en 2023 la part prise en charge par la SETF s'élève à :

- 58 K€ au titre de l'aide sociale et des charges de fonctionnement
- 1 774 K€ au titre des ARS et de la Prévoyance

\* La fiscalité a changé le 1er janvier 2014. Ainsi l'article 22 de la loi n°2013-1279 du 23 décembre 2013 de finances rectificatives pour 2013 réintroduit la taxe affectée prévue initialement dans la loi n°2010-476 du 12 mai 2010 concernant l'ouverture à la concurrence des jeux en ligne. Les fourchettes sont les suivantes : Pour la taxe affectée : entre 5,5% et 6,5%. Pour le prélèvement fiscal : entre 4,6% et 5,7% soit au total 6,4% et 7,5% en tenant compte de la CSG et de la CRDS

\* Le décret 2013-1320 du 27 décembre 2013 a modifié le décret 2020-909 du 3 août 2010 fixant le taux de la taxe affectée et a précisé que ce taux est de 5,9%. Le décret 2014-1694 du 30 décembre 2014 a porté ce taux à 6,1%. Ce taux a été porté à 6,3% par le décret 2015-1853, 6,5% par le décret 2016-1935 du 28 décembre 2016, 6,7% par le décret 2017-1829 du 28 décembre 2017 et à 6,3% par le décret 2021-1753 du 21 décembre 2021. Le Décret n°2022-1192 du 30 août 2022, précise l'entrée en vigueur au 1er septembre 2022, du changement d'assiette fiscale de la redevance sur le produit brut des jeux (PBJ) issus des paris hippiques en ligne enregistrés sur les courses organisées en France. Le Décret n°2022-1193 du 30 août 2022 fixe le taux de la redevance due par les opérateurs agréés à 23,6% du PBJ.

\* En 2023 la quote part de résultat du GIE PMU liée aux paris sur internet s'élève à :

- 3 121 K€ pour les paris sportifs et le poker,
- 1 946 K€ pour les vacations PCHP,
- + 19 740 K€ pour les paris hippiques.

### **III - EVENEMENTS POST-CLOTURE**

A la date d'arrêté des comptes 2023, le 15/05/2024 par le Conseil d'Administration, nous n'avons pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de la SETF à poursuivre son exploitation.

Fin décembre 2023, dénonciation de l'accord d'équilibrage du résultat du PMU entre France Galop et la SETF conduisant les deux sociétés mères à revoir les termes actuels de ce protocole en répondant aux attentes des deux parties à partir de 2025.

En mars 2024, l'ACPR a accordé l'exemption en qualité d'établissement de paiement à la SETF.

## **IV - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES**

### **IV-1 - Règles et principes généraux.**

a) Le bilan et le compte de résultat de la Société d'Encouragement à l'Elevage du Trotteur Français sont établis conformément au règlement N°2018-06 du 5 décembre 2018, homologué par arrêté du 26 décembre 2018 publié au JO du 30 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif. L'application du nouveau règlement comptable n'a entraîné aucune modification de règle comptable.

On rappelle que le décret du 9 mars 2020 et l'arrêté du 18 septembre 2020 ayant abrogé les arrêtés de 1983 et 2002 définissant le plan comptable des sociétés de Courses, c'est désormais le plan comptable associatif de droit commun qui s'applique pour toutes les sociétés de course.

Suite à ces changements à compter de 2021, les sociétés mères enregistrent dans leurs comptes, l'ensemble de la part institution du PMU et payent l'ensemble des frais de gestion. On note que la part nette des produits des quartés + régionaux est reversée aux Sociétés Régionales.

### **IV-2 - Dérogation aux prescriptions comptables.**

Néant

### **IV-3 - Modes et méthodes d'évaluation appliqués.**

#### **a) - Les immobilisations incorporelles et corporelles**

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, aucune réévaluation n'ayant été pratiquée.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire selon les durées suivantes :

- Immobilisations incorporelles	10% à 100% ( 1 à 10 ans )
- Bâtiments	3,33% à 20% ( 5 à 30 ans )
- Pistes et ouvrages d'art	3,33% à 10% ( 10 à 30 ans )
- Installations, Agencements, Mobiliers de bureau	6,66% à 10% ( 5 à 15 ans )
- Installations techniques, Outillage, matériels de transport et de bureau	6,66% à 20% ( 3 à 30 ans )
- Matériel Informatique	3,33% à 33,33% ( 3 à 30 ans )

La concession de Vincennes prendra fin au 31/12/2024 . Pour ce site au 31/12/2023 nous avons une valeur nette comptable totale de 14 755K€ en immobilisations corporelles et incorporelles.

#### **b) - Les immobilisations financières**

Les immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'achat. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable.

c) - **Créances et dettes**

Les créances et dettes sont enregistrées pour leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation des créances est constituée, le cas échéant, pour tenir compte des difficultés de recouvrement.

d) - **Provision pour charges**

\* Départs à la retraite

Les engagements en matière d'indemnités de départ en retraite s'élèvent à fin décembre 2023 à 10 598 K€ contre 9 744 K€ en 2022. 3 262 K€ concernent le GTHP.

Pour la part SETF s'élevant à 7 336 K€, le calcul repose sur une méthode actuarielle intégrant les hypothèses suivantes :

Croissance des salaires :

Sites : 2,50 %

Siège : 2,50 %

Rotation du personnel :

De 0 à 6% selon les catégories d'âge

Taux d'actualisation : 3,30 %

Table de survie : INSEE TD-TV 18-20

Les modalités de calcul de ces provisions sont conformes aux règles en vigueur depuis les lois de financement de la sécurité sociale de 2007 et 2008 et de la réforme des retraites de 2010 et 2011(LFSS du 21/12/2011)

\* Régime de fin de carrière et licenciement

Les charges futures du régime de fin de carrière du P.MU. sont couvertes en totalité dans ses propres comptes.

Concernant le G.T.H.P., la quote-part de la SETF est incluse dans nos provisions.

▪ Aide sociale

Depuis 2003, une aide sociale est attribuée aux professionnels retraités du trot qui répondent aux conditions définies par le règlement de cette aide et qui en font la demande. Le montant, correspondant aux capitaux constitutifs provisionnés pour servir cette aide, est estimé à 19 903 K€ au 31 décembre 2023, contre 18 274 K€ en 2022.

Le montant de cet engagement fait l'objet depuis 2010 d'une évaluation actuarielle des aides sociales en service, sous forme d'une rente viagère, éventuellement réversible, intégrant les hypothèses suivantes :

Croissance des allocations : 2,5%

Taux de mariage : De 4 à 85,5% en fonction de l'âge

Taux d'actualisation : 3,10 %

Frais de gestion : 1,5%

La sensibilité au taux d'actualisation et au taux de progression des aides est la suivante :

Taux d'actualisation	Taux de progression des aides				
	2,00%	2,25%	<b>2,50%</b>	2,75%	3,00%
2,35%	20 131 730	20 368 014	20 607 699	20 850 834	21 097 470
2,60%	19 900 151	20 132 531	20 368 246	20 607 346	20 849 879
2,85%	19 672 940	19 901 498	20 133 327	20 368 477	20 606 995
<b>3,10%</b>	19 449 997	19 674 812	<b>19 902 837</b>	20 134 120	20 368 707
3,35%	19 231 222	19 452 373	19 676 674	19 904 170	20 134 909
3,60%	19 016 520	19 234 083	19 454 738	19 678 527	19 905 497
3,85%	18 805 798	19 019 849	19 236 932	19 457 091	19 680 372

A compter du 31/12/2018, il a été décidé que ce système d'allocation cesserait dans les 15 ans (soit le 31/12/2033).

## V - NOTES SUR LE BILAN 2023

### V.1 - Valeurs nettes des immobilisations.

#### IMMOBILISATIONS BRUTES

	Début d'exercice	Acquisitions	Transferts s/immo en cours	Compte à Compte	Sorties	Fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	5 843 897	6 575	414 332	62 262	2 624 313	3 578 229
Immobilisations corporelles						
Terrains	8 602 935					8 602 935
Construct	208 257 664	4 068,52	498 071,15	-26 833,46	171 664,31	208 614 972
Install. Matériel	53 935 447	1 400 489		-15 333	8 248 501	47 102 769
Installations générales	2 452 500		808 572			3 261 072
Véhicules	1 498 450	31 608			16 656	1 513 402
Matériel bureau&info	5 058 600	553 297	6 100	200 915	184 697	5 232 384
Mobilier	3 471 635	337 661		3 239	264 594	3 541 463
Matériel divers	4 603 152	116 139	13 832	2 033	1 272 092	3 458 997
Immobilisations en cours	382 738	1 823 220	-1 740 907	21 665		443 386
<b>TOTAL</b>	<b>294 107 018</b>	<b>4 273 057</b>	<b>0</b>	<b>247 948</b>	<b>12 782 517</b>	<b>285 349 610</b>

#### AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

	Début d'exercice	Dotations	Transferts		Sorties	Fin d'exercice
<b>AMORTISSEMENTS</b>						
Immobilisations incorporelles	5 421 084	367 697,92	13 231		2 624 313	3 177 700
Immobilisations corporelles						
Construct	176 589 901	3 616 855	658		171 664	180 035 750
Install. Matériel	50 161 550	1 575 582	307 827		8 113 698	43 931 261
Installations générales	1 387 935	264 360				1 652 295
Véhicules	1 367 463	43 267	129		16 656	1 394 203
Matériel bureau&info	4 273 813	373 004	155		167 230	4 479 741
Mobilier	3 071 245	106 842			264 594	2 913 493
Matériel divers	3 799 496	81 673	362		1 071 395	2 810 137
<b>PROVISIONS</b>						
Immobilisations corporelles						
Terrain	2 607 374					2 607 374
Immos en cours		252 975				252 975
<b>TOTAL</b>	<b>248 679 861</b>	<b>6 682 256</b>	<b>322 362</b>		<b>12 429 549</b>	<b>243 254 930</b>

## V.2 - Tableau des provisions

	Provisions à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Provisions à la clôture de l'exercice
Provisions pour risques :				
- Autres	682 150	0	11 650	670 500
Provisions pour charges :				
- Départs à la retraite	9 743 759	854 420		10 598 179
- Litiges	1 179 149	465 266	282 370	1 362 045
- Médailles du travail	49 682	3 800		53 482
- Aide aux professionnels	18 274 614	1 628 223	0	19 902 837
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>29 929 354</b>	<b>2 951 709</b>	<b>294 020</b>	<b>32 587 044</b>
<b>Provisions pour dépréciation des immobilis. financières</b>				
<b>Provisions pour dépréciation des créances</b>	2 793 537	69 607	280 574	2 582 570
<b>TOTAL</b>	<b>32 722 891</b>	<b>3 021 316</b>	<b>574 594</b>	<b>35 169 614</b>

### V . 3 - Variation des fonds propres / fonds associatifs.

	A l'ouverture 2023	Affectation du résultat 2022	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture 2023
<b>Fonds propres sans droit de reprise</b>					
<b>Ecart de réévaluation</b>					
<b>Réserves</b>					
Réserve de régulation du financement des Immobilisations	48 768 116				48 768 116
Réserves de régulation des Encouragements à l'Elevage					
- Réserve Antérieure	9 384 387				9 384 387
- Réserve Accord 2004-2007	0			0	0
Autres réserves					
- Vincennes 2025	30 000 000				30 000 000
- Autres	14 917 510				14 917 510
<b>Report à nouveau</b>	-11 794 706	11 150 666			-644 040
<b>Excédent ou déficit de l'exercice</b>	11 150 666	-11 150 666	3 865 708		3 865 708
<b>Situation nette</b>	102 425 972	0	3 865 708	0	106 291 680
Fonds propres consommables					
Subvention d'investissement	276 039			-80 162	195 877
Provisions réglementées					
<b>TOTAL</b>	<b>102 702 011</b>	<b>0</b>	<b>3 865 708</b>	<b>-80 162</b>	<b>106 487 558</b>

Projet d'Affectation du résultat 2023	A la clôture 2023	Projet d'affectation du résultat 2023	au 31/12/2023 après affectation du résultat 2023
Réserve de régulation du financement des Immobilisations	48 768 115,73		48 768 116 0
Réserves de régulation des Encouragements à l'Elevage			
- Réserve Antérieure	9 384 387		9 384 387
- Réserve Accord 2004-2007	0		0
Autres réserves			
- Vincennes 2025	30 000 000		30 000 000
- Autres	14 917 510		14 917 510
Report à nouveau	-644 040	3 865 708	3 221 668
Résultat de l'exercice	3 865 708	-3 865 708	0
<b>Situation nette</b>	106 291 680	0	106 291 680
Fonds propres consommables			
Subvention d'investissement	195 877		195 877
Provisions réglementées			
<b>TOTAL</b>	<b>106 487 558</b>	<b>0</b>	<b>106 487 558</b>

**V.4 - Etat des échéances des créances et des dettes au 31 décembre 2023**

CREANCES	Montant	Degré de liquidité de l'actif		DETTES	Montant	Degré d'exigibilité du passif	
		Echéances à moins 1 an	Echéances à plus 1 an			Echéances à moins 1 an	Echéances à plus 1 an
<b>Créances de l'actif circulant :</b>				<b>- Dettes :</b>			
				Dépôts et Cautionnements reçus.....	97 802		97 802
Avances et acomptes versés sur commandes Usagers et comptes rattachés	409 757 2 041 390	409 757 2 041 390		Emprunts et dettes auprès des Etablissements de crédit	1 269 074	872 915	396 159
Créances fiscales et sociales				Dettes fournisseurs et comptes rattachés.....	10 269 030	10 269 030	
- créances personnel	486 925	486 925		Dettes fiscales et sociales			
- créances sociales	365	365		- provision / primes personnel et charges à payer	2 968 243	2 968 243	
- créances fiscales	16 442 191	16 442 191		- organismes sociaux : provision et charges à payer	1 228 254	1 228 254	
Groupes et associés				- Etat - charges à payer.....	7 037 889	7 037 889	
- GIE - PMU	24 338 650	24 338 650		Groupes et associés			
- G.T.H.P.	20 909	20 909		- Féd.Nat, PMH, PMU, GTHP.....	31 145 156	31 145 156	
- France GALOP	831 975	831 975		Intervenants			
- Equidia	1 050 000	1 050 000		- Propriétaires, entraîneurs, sociétés.....	90 642 042	90 642 042	
- SCI THEMIS	25 598 086	25 598 086		Autres dettes	29 815 498	29 815 498	
- Orpesc, LCH et divers institution				Dettes sur immobilisations et comptes rattachés.....	1 097 914	1 097 914	
Intervenants (propriétaires, sociétés, fonds commun)							
- Propriétaires	618 032	618 032					
- Sociétés de courses et C.R.T.	312 364	312 364					
- Autres							
Autres créances							
- Débiteurs divers	278 154	278 154					
- Sociétés de courses	531 686		531 686				
- Produits à recevoir	25 000	25 000					
<b>TOTAL</b>	<b>72 985 484</b>	<b>72 453 798</b>	<b>531 686</b>	<b>TOTAL .....</b>	<b>175 570 904</b>	<b>175 076 943</b>	<b>493 961</b>

### V.5 - Produits à recevoir

	2023	2022
. Avances et acomptes / Avoirs à recevoir	409 757	583 290
. Factures à établir	4 900	236 761
. Etat	7 219 016	6 744 183
. Autres créances	25 000	57 896
. Intérêts courus à recevoir	2 555 318	236 630
<b>TOTAL</b>	<b>10 213 990</b>	<b>7 858 760</b>

### V.6 - Charges à payer

	2023	2022
. Avoirs à établir sur frais de Gestion	156 278	196 629
. Avoirs à établir divers	156 278	
. Dettes Fournisseurs et comptes rattachés sur factures non parvenues Biens et services sur factures non parvenues Immobilisations	2 589 884 2 550 046 39 839	2 923 323
. Dettes Fiscales et Sociales	3 500 915	3 573 676
Personnel	2 466 640	
Organismes Sociaux	1 013 575	
Taxes diverses	20 700	
. Groupes et associés		
. Autres dettes diverses	25 378 653	32 998 549
Equilibrage France Galop	19 984 058	
Aides à l'emploi	1 202 613	
Aide Complémentaire à l'emploi	933 975	
Prime inflation	4 000 000	
Solde loyer Ville de Paris	32 222	
Primes de Sélection	517 500	
Amateurs	171 351	
Internationale	596 129	
Frais fonctionnement & action sociale ORPESC	125 679	
ARS et prévoyance ORPESC	1 706 009	
Divers	-3 890 883	
<b>TOTAL</b>	<b>31 625 730</b>	<b>39 692 177</b>

### V.7 - Charges et Produits constatés d'avance

	2023	2022
<b>. Charges constatées d'avance</b>	<b>248 127</b>	<b>262 895</b>
Maintenance + Entretien périodiques	67 616	59 705
Assurances	23 482	89 551
Publicité, communication	2 414	2 414
Prestations diverses	49 846	66 530
Locations	82 733	23 381
Divers	22 036	21 314
<b>. Produits constatés d'avance</b>	<b>979 943</b>	<b>956 589</b>
Licences, assurances professionnelles, abonnement bulletin	390 610	352 705
Cotisations Sociétaires	48 150	43 790
Amateurs	53 400	42 400
Club Uranie, Orangerie, locations diverses	5 975	20 112
Parrainage, publicité	265 000	261 000
Packs hospitalités, divers	<u>216 808</u>	236 582

### V.8 - Inventaire du portefeuille des VMP et Disponibilité

	Valeurs	2023
<b>Société Générale (ex CDN)</b>		<b>73 346 962</b>
Placements	45 219 724	
Compte sur livret	26 461 948	
Compte courant	21 709	
Interets courus	1 643 580	
<b>BNP Paribas</b>		<b>35 495 968</b>
CDN	35 000 000	
Compte courant	0	
Interets courus	495 968	
<b>LCL</b>		<b>16 997 830</b>
Sicav Trésorerie	16 640 784	
Compte courant	357 046	
Interets courus	0	
<b>Indosuez</b>		<b>45 566 256</b>
Placements	45 464 179	
Compte courant	4 720	
Interets courus	97 356	
<b>Arkéa Banque</b>		<b>31 385 158</b>
Compte courant	0	
Compte rémunéré	240 780	
Compte sur livret	20 825 965	
Placements	10 000 000	
Interets courus	318 413	
<b>CCP</b>		<b>4 070</b>
<b>Caisses</b>		<b>24 105</b>
		<b>202 820 347</b>

### V.9 - Immobilisations en crédit bail

Eléments non significatifs.

## **VI - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**

### **VI. A. - Détail des Charges d'Exploitation**

#### **VI. A. 1. - Services extérieurs**

	<b>2023</b>	<b>2022</b>
Impressions Publications		
Fournitures et autres matières	6 885 883	2 502 918
Locations	2 540 552	1 874 517
Entretiens	4 647 809	5 473 816
assurances	1 487 223	1 385 818
Services Extérieurs Divers	430 727	269 811
<b>TOTAL</b>	<b>15 992 194</b>	<b>11 506 881</b>

#### **VI. A. 2. - Autres Services extérieurs**

	<b>2023</b>	<b>2022</b>
Rémunération d'intermédiaires	2 834 990	3 435 322
Publicité, Publications, Rel. Publiques	4 212 686	4 804 006
Déplacements, Missions et Réceptions	1 441 620	1 425 794
Gardiennage	1 460 977	1 270 076
Prestations Audio-Vidéo	8 318 679	7 547 963
Autres Services Extérieurs Divers	9 222 358	9 104 028
<b>TOTAL</b>	<b>27 491 311</b>	<b>27 587 189</b>

#### **VI. A. 3. - Impôts, taxes et versements assimilés**

	<b>2023</b>	<b>2022</b>
Participation Employeurs à la formation continue		8 458
Contribution additionnelle de transport	0	97 729
Taxe d'apprentissage		
Taxe foncière	1 419 880	1 131 542
Contribution foncière des entreprises	2 908	2 760
Taxe sur les bureaux & habitation	226 368	158 197
Contribution Agefiph	31 465	
Allocation logement	8 630	5 785
Autres taxes diverses (dont TVA/gains de courses non récupérée)	99 384	34 642
<b>TOTAL</b>	<b>1 788 635</b>	<b>1 439 113</b>

#### VI. A. 4. - Charges d'Autres Organismes Communs

	2023	2022
G.T.H.P.	8 548 346	8 177 493
AFASEC	6 678 000	7 230 000
ORPESC	1 831 688	3 064 885
Fédération Nationale	51 324 117	49 688 566
LCH	2 521 710	2 193 665
Equilibrage FG	16 653 382	15 919 336
<b>TOTAL</b>	<b>87 557 243</b>	<b>86 273 945</b>

A partir de 2020, les charges de la Fédération nationale prennent en compte la rémunération des sociétés de Province, anciennement versée par la SETF en déduction du produit net sur enjeux les années précédentes.

#### VI. A. 5. - Charges spécifiques : Encouragement à l'élevage

	2023	2022
Prix et Allocations	99 772 565	98 187 360
Prix et Allocations - Province	149 627 415	145 203 829
Primes écuries	305 846	280 978
Engagements et forfaits	233 690	427 030
Contribution AGPSTP et CASREC	1 007 807	984 201
Objets d'art	230 030	206 787
Transports		
Primes Eleveurs	30 445 131	29 908 290
Amateurs	171 351	171 300
Primes de Selection	518 500	534 000
Primes Concours de modeles	148 725	139 500
Aide aux Entraîneurs	973 849	1 333 501
Aide complémentaire à l'emploi aux Entraîneurs	1 578 949	1 822 979
Prime inflation et solidarité Covid 2020	4 013 648	5 732 064
Subventions diverses	12 611	21 611
<b>TOTAL</b>	<b>289 040 117</b>	<b>284 953 429</b>

#### VI. A. 6. - Autres Charges de gestion courante

	2023	2022
Aide sociale	1 959 649	1 691 264
Contribution Vichy et Province	214 824	1 346 698
Retour PNJ régional	1 215 518	1 146 014
Participation transport	2 742	1 000
20% Propriétaire à l'étranger		
International	3 438 056	3 323 677
Autres subventions	436 279	395 130
Divers	473 686	506 342
<b>TOTAL</b>	<b>7 740 754</b>	<b>8 410 125</b>

## VI. B. - Détail des Produits d'Exploitation

### VI. B. 1. - Produits P.M.H.

	2023	2022
Hippodromes propres	2 475 873	2 329 583
<b>TOTAL</b>	<b>2 475 873</b>	<b>2 329 583</b>

### VI. B. 2. - Produits P.M.U.

	2023		2022	
	OFF	ON	OFF	ON
Hippodromes propres	306 594 274	9 757 981	300 992 250	7 762 286
Courses étrangères	37 344 679	1 873 593	37 145 261	1 457 020
Hippodromes Société de Province	200 187 745	8 108 032	199 510 307	6 547 947
<b>TOTAL</b>	<b>544 126 698</b>	<b>19 739 606</b>	<b>537 647 818</b>	<b>15 767 252</b>

### VI. B. 3. - Autres Produits

	2023	2022
Cotisations sociétaires	380 130	234 380
Ressources rattachées à l'organisation de réunions :		
Entrées sur les hippodromes	152 059	152 086
Plus-values s/prix de réclamation	219 756	203 829
Produits de parrainage des épreuves	863 200	483 452
Entrées et forfaits	1 864 599	2 222 507
Autres produits	111 107	100 938
Cession droits exploitation image et promotion filière Equidia	1 750 000	1 750 000
Ressources rattachées à des prestations annexes	641 350	598 990
Produits des Terrains et autres lieux d'entraînement	2 224 303	2 083 284
Ventes marchandises	100 390	43 630
Produits des activités annexes	5 572 979	5 636 560
Autres produits de gestion courante et transfert de charges	27 447	82 502
<b>TOTAL</b>	<b>13 907 320</b>	<b>13 592 157</b>

## VI . C - Détail des charges et des produits exceptionnels

PRODUITS EXCEPTIONNELS	2023	2022
<b>. Sur opérations de gestion</b>	<b>94 328</b>	<b>112 941</b>
Autres produits exceptionnels divers	32 929	125
Regularisations fournisseurs et intervenants	61 399	112 816
Pénalités, jugement		
<b>. Sur opérations en capital</b>	<b>606 310</b>	<b>50 716</b>
Quote part subventions investissements	80 162	36 066
Produits des cessions d'éléments d'actif Autres	526 149	14 650
<b>. Reprise sur provision exceptionnelle</b>	<b>9 415</b>	<b>492 755</b>
Provision PMH et risque social	9 415	492 755
CHARGES EXCEPTIONNELLES	2023	2022
<b>. Sur opérations de gestion</b>	<b>173 832</b>	<b>501 023</b>
Autres charges exceptionnelles diverses		
Institution PMH	167 450	492 755
transactions et indemnisations	5 000	7 853
Regularisations / exercices antérieurs	1 329	262
Penalités	52	152
<b>. Sur opérations en capital</b>	<b>352 967</b>	
Valeur Cpte. des Elts d'actif cédés	352 967	
<b>. Dotation provision exceptionnelle</b>	<b>112 801</b>	
Dépréciation exceptionnelle sur immoe en cours	112 801	

## **VII - AUTRES INFORMATIONS**

### **VII. 1. – Dirigeants bénévoles de l'association**

La SETF est dirigée par un Président, Monsieur Jean-Pierre Barjon qui ne perçoit pas de rémunération au titre de sa fonction.

### **VII. 2. – Salariés dirigeants**

Les dirigeants salariés sont : Mme Valérie Francois, Directrice du Marketing et de la Communication, Mr Guillaume Maupas, Directeur Technique et Mr Arnaud Barentin, Directeur de la performance et des fonctions supports. La SETF ne communique pas le niveau des rémunérations car cela reviendrait à donner une information individuelle.

### **VII. 3. – Transactions réalisées avec des personnes physiques ou morales, non courantes et/ou non conclues à des conditions normales de marché**

La SETF n'a pas effectué de transaction avec des personnes physiques ou morales non courantes ou non conclues à des conditions de marché

VII.4 - Éléments concernant les organismes liés.

	FRANCE GALOP	FNCH	LCH	G.I.E.- P.M.U.	G.I.E.- P.M.H.	G.T.H.P.	EQUIDIA	A.F.A.S.E.C.	ORPESC	SCI THEMIS
<b>BILAN 2023</b>										
<b>Actif</b>										
Immobilisations financières										
Immobilisations	19 950									
Créances rattachées à des participations										
Dividende à recevoir										
Avances et acomptes										
Clients										
Groupes et Associés	836 540	135		24 329 897		124 506	1 050 000		1 831 688	25 598 086
Intervenants										
<b>Passif</b>										
Provisions pour risques & charges										
Subventions d'investissements										
Fournisseurs	19 984 058									
Groupes et Associés	160 365	22 322 780	357 102	97 442	167 450	1 805 004	2 043 643		1 831 688	
Autres										
<b>COMPTE DE RESULTAT 2023</b>										
<b>Charges</b>										
Charges P.M. et autres services communs	16 653 382	51 324 117	2 521 710	157 979 245		8 634 677		6 678 000	1 831 688	
Quôte part de Résultat P.M.U ON LINE				3 121 221						
Autres Charges	157 457	144 301	15 750	315 963		7 673 274	3 790 269			
Charges financières										
Charges exceptionnelles										
<b>Produits</b>										
Pari Mutuel				544 126 698						
Quôte part de Résultat P.M.U ON LINE				19 739 606						
Prestations de services	380 610	11 839		2 635 442			1 773 232		35 000	
Produits Financiers				43 200						
Produits Exceptionnels				197 968		154 859				
Autres produits	1 302	2 125		128						

## VII. 5 - Engagements hors Bilan

\* Caution bancaire Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes souscrit par société de courses de Vichy, la somme totale restant due au 31/12/2023 est de 299K€.

\* Par acte du 1er octobre 2014, France Galop et la SETF se sont constituées caution, solidaire entre elles, du PMU pour garantir le paiement du solde des comptes parieurs en ligne ouverts ou destinés à être ouverts dans les livres du PMU, dans le cadre de l'exploitation des agréments délivrés par l'ARJEL au PMU.

Le montant garanti par ledit engagement est limité à la somme maximale de 20 millions d'euros.

Par avenant du 2 décembre 2019, l'engagement a été majoré de 8 millions d'euros destinés à couvrir le solde des comptes parieurs dans le réseau physique du PMU.

\* en 2021, la SETF s'est portée caution solidaire, de l'emprunt souscrit par la SCI Thémis-Batignolles, détenue à 50% par France Galop et 50% par la SETF, pour l'acquisition de l'immeuble Thémis (prix d'acquisition 140,2 M€) financé par un emprunt de 100 M€ et par des apports en comptes courants d'associés (23,4 M€ par chaque associé). Le coût total du crédit est de 13.228 K€ et la durée du cautionnement est de 20 ans.

\* Engagements liés à la responsabilité de membre dans les G.I.E. et Associations.

	P.M.U. ....	383 M€
	P.M.H. ....	0,9 M€
Total passif du	G.T.H.P. ....	12,6 M€
	O.R.P.E.S.C. ....	9,8 M€
	A.F.A.S.E.C ....	20,6 M€

\* L'évaluation des engagements relatifs au régime des Allocations de Retraite Supplémentaires (ARS) de l'ORPESC au 31/12/2023 tient compte de la mise en place du nouveau régime à partir du 1er octobre 2014 en application de l'accord du 22/04/2014.

Selon l'étude réalisée par les consultants de l'ORPESC (SPAC actuaires), l'engagement total au niveau de l'Institution des courses (incluant les différents GIE et associations) s'élève à 650 millions d'€ au 31/12/2023, dont 41,1 million d'€ se rapportant aux salariés de la SETF.

Cet engagement a été évalué en tenant compte d'un taux d'actualisation par référence à l'indice OAT 20 ans de 3,20% au 31/12/2023 contre 3,75% au 31/12/2022.

Le financement des ARS est assuré par le Fonds des Gains Non Réclamés (FGNR). En cas d'insuffisance du FGNR, les sociétés mères abondent pour la différence.

Sur les 12 prochaines années (2024-2035) les projections de FGNR en l'absence de rupture technologique permettent d'estimer l'abondement des sociétés mères à 63 millions d'€.

Compte-tenu des informations dont nous disposons à ce jour, il est prévu que le FGNR couvre l'intégralité des besoins de financement des rentes ARS à compter de l'année 2036.

## VII.6 - Ventilation de l'effectif au 31 décembre 2023

EFFECTIF AU 31 DECEMBRE 2023	CADRE	EMPLOYE	MAITRISE	Total général
HIPPODROMES ET CENTRE D'ENTRAINEMENT	12	73	20	105
SIEGE SOCIAL	51	32	23	106
Total général	63	105	43	211

## VII.7 - Consolidation.

Notre Association est combinée dans les comptes de l'Institution des courses afin de pouvoir répondre à la demande du Ministère du Budget.